

RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

DATES D'EXPLOITATION

SAISON 2019

PÊCHE

Du 17 mai au 2 septembre

VACANCES/FAMILLE

Du 12 juillet au 4 août

OURS- arme à feu (en chalet ou quotidien)

Mi-juin au 30 juin

PETIT GIBIER

(quotidien + villégiature)

Du 18 au 28 octobre

Du 18 nov. au 1^{er} déc.

(contingenté VTT zones définies) aussi quot. vill. (sans VTT)
(zones VTT 101-102-103-108-129-130, loc. min. 2 jrs en chalet)

ORIGINAL ARME À FEU (tous les plans)

Du 10 sept. au 17 oct. (16h)

Possibilité d'abattre un original par groupe de 2 à 4 chasseurs (mâle, veau ou femelle)
(possibilité: arc-arbalète avec dossard)

ou double possibilité d'abattre 2 originaux par groupe de 4 à 8 chasseurs (mâle, veau ou femelle) selon certaines zones et dates.

Combo ORIGINAL et CERF arc / arbalète

Du 21 sept. au 26 sept. (16h)

Possibilité d'abattre un original par groupe de 2 à 4 chasseurs (mâle, veau ou femelle)
et un cerf (mâle) par permis de chasse au cerf.

Combo ORIGINAL et CERF arme à feu

Du 29 oct. au 8 nov. (16h)

Zones spécifiques seulement.

Possibilité d'abattre un original par groupe de 2 à 4 chasseurs (mâle, veau ou femelle)
et un cerf (mâle) par permis de chasse au cerf.

CERF ARME À FEU (tous les plans)

Du 8 au 17 nov. (16h)

(**contingenté**) (mâle seulement)
(possibilité: arc-arbalète avec dossard)

CERF ARME À FEU quotidien

Du 8 au 17 novembre

(**non contingenté**) mâle seulement (location min. 3 jrs)

- accessible dans les **zones NORD et SUD seulement**
(possibilité: arc-arbalète avec dossard)

Note: Pour le contingenté, les dates inscrites représentent les nuitées en chalet (chasse permise à compter de 17h et selon les heures permises du coucher du soleil).